La Roannaise de l’eau pollue le milieu aquatique qu’elle est censée protéger. Ce syndicat mixte, établissement public, gère l’eau de 42 communes du département de la Loire (42).

Les faits

En mai 2015, une pollution importante de la rivière « Renaison » a été constatée grâce à une forte mortalité piscicole. Plusieurs milliers de poissons ont été retrouvés morts, (dont 614 truites selon le journal « Le Progrès »), sans compter toutes les espèces non inventoriées.

Le gestionnaire de ce cours d’eau, le syndicat « La Roannaise de l’eau », est le responsable de cette pollution accidentelle.

La suite

Le syndicat s’engage à mettre en œuvre des « mesures compensatoires ».
Côté pêcheurs, la situation est jugée catastrophique pour les prochaines années.
On sera attentif à la position de l’ONEMA, chargé de la préservation du milieu aquatique.

Les questions/observations

1) Les poissons ont joué leur rôle « d’indicateur biologique ». Sans eux la pollution, qui a rarement de couleur, serait comme très souvent passée inaperçue,

2) Les truites décimées (photo ci-dessus) apparaissent de tailles homogènes, témoignant d’un peuplement artificiel issu d’ empoissonnement. Les espèces originelles ayant disparu progressivement depuis 1960, les Fédérations de pêcheurs ont recours aux empoissonnements artificiels pour satisfaire la pêche de loisir. Mais dans ce contexte, pourquoi infliger tant de contraintes aux propriétaires de seuils au titre de la « circulation des espèces piscicoles »? Il serait temps de cesser de stigmatiser les mauvaises cibles en invoquant des « *enjeux majeurs* » alors que l’élevage répond facilement depuis 50 ans aux besoins des pêcheurs,

3) Le syndicat « *s’engage à prendre des mesures compensatoires* ». Rappelons que nous ne sommes pas du tout dans le cadre légal des mesures compensatoires. Et techniquement, comment peut-on « compenser » une pollution de l’eau? Quelles sont-elles ? Qui les a préconisées ? A l’aune de quelle expertise environnementale ? Cette bonne volonté élémentaire ne réparera jamais le préjudice environnemental subi. Le biotope dans son ensemble, ne sera pas replacé dans sa situation initiale. L’impact sur la faune et la flore ne sera même pas étudié. Ce qui est perdu l’est bel et bien…et pour longtemps, même si le syndicat met de la poudre aux yeux des pêcheurs en réalisant un empoissonnement massif, psychologiquement réparateur…mais en aucun cas compensateur.

Pour les écosystèmes, le compte n’y sera encore pas.

plaquette du syndicat de l’eau; cliquez pour lire